



Réf : padil/sj/1107/2010

Metline, le 07 Novembre 2010

Modalités d'Intervention

En qualité d'institution de consultant, nous nous devons de vous signaler que, bien entendu, nous offrons des conseils et des services sous forme de prestations rétribuées avec honoraires.

Il va sans dire qu'au-delà de quelques conseils amicaux, que nous dispensons avec plaisir, nos services de consultation, de formation et d'accompagnement sont établis en fonction d'un **Contrat de Prestations de Services(*)** expliquant la relation contractée d'une manière concrète.

N'hésitez pas à nous consulter, nous nous ferons un plaisir de vous faire parvenir, dans les meilleurs délais, nos **Modalités d'Intervention et de Paiement** étudiés en fonction de vos besoins en matière:

- 1) de formation et d'accompagnement dans la création des associations et des groupements de base;
- 2) de formation et d'accompagnement dans l'élaboration des requêtes de financement;
- 3) la recherche de bailleurs de fonds et de partenaires tant nationaux qu'internationaux;
- 4) de recherche de financement au niveau national et/ou international;
- 5) d'accompagnement lors d'enregistrement de votre Association sur le service en ligne de la Commission Européenne "**Potential Applicants Data Online Registration-PADOR**" et avoir votre EuropAid ID ;
- 6) de conception et de confection de portail/site web..
- 7) et bien d'autres prestations encore !

(*) Contrat de Prestation de Service à élaborer et à signer lors de toute sollicitation...